

R S E
P O L I T I Q U E
D E R E S P O N S A B I L I T É
S O C I É T A L E
2 0 1 9



Politique de Responsabilité Sociétale (RSE) du Groupe TRATO-TLV

Dans le cadre de son développement, et pour mieux préserver les générations futures, le Groupe TRATO-TLV s'engage dans une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et a mis en place une démarche ciblée et équitable en s'appuyant sur 3 composantes :

1 Économique

2 Sociale

3 Environnementale

1 Économique

Le Groupe TRATO-TLV est engagé dans divers organismes et syndicats professionnels de manière à mieux appréhender les aspects environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise. Dans ce contexte, il agit dans son environnement économique comme étant :

■ Membre actif du syndicat de l'éclairage

www.syndicat-eclairage.com qui est une organisation professionnelle regroupant les fabricants de lampes et d'appareils d'éclairage. Son activité porte sur la promotion de l'éclairage dans son ensemble.



■ Adhérent et fondateur de Recylum

www.recylum.com, un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. Il est également agréé depuis le 15 août 2012 pour les équipements électriques et électroniques professionnels (DEEE Pro), du bâtiment, de l'industrie et du médical : matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux... TRATO se situe en catégorie 5 (lampes et matériel d'éclairage) et TLV se situe en catégorie 5 et 8 (matériel d'éclairage et dispositifs médicaux).



■ Adhérent AFNOR et membre du Comité

de Normalisation S92D "Systèmes de Canalisations de Gaz Médicaux". L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance. Il est organisé autour de 4 grands domaines de compétences : la normalisation, la certification, l'édition de solutions et services d'information technique et professionnelle et la formation.



■ Adhérent à la Chambre de Commerce de la CCI

Grand Lille. Celle-ci a pour rôle de représenter les intérêts de l'industrie, des commerces et des services auprès des pouvoirs publics.



2 Sociale

A travers sa politique RSE, le Groupe TRATO-TLV s'engage à développer la conscience écologique de ses collaborateurs par les actions suivantes :

■ L'adhésion des salariés à l'ensemble du projet de l'entreprise, en encourageant, par exemple, les "actions de progrès" des collaborateurs récompensées par des trophées

■ L'intégration de travailleurs handicapés

■ La collaboration régionale avec les ateliers de réinsertion (APRA)

■ Un partenariat avec la CARSAT (Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) au sein du CHSCT du Groupe TRATO-TLV (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

■ L'aménagement des postes de travail en relation avec les partenaires sociaux pour faciliter le travail et préserver la santé du personnel

■ La formation du personnel à des ateliers "gestes et postures"

■ Le suivi médical des collaborateurs du Groupe par des organismes de santé extérieurs

■ La mise en place d'indicateurs de suivi des accidents de travail

■ Le faible taux de "turnover" des salariés du groupe

■ La fourniture d'EPI (Équipements de Protection Individuels)

3 Environnementale

Le Groupe TRATO-TLV s'engage à limiter son impact environnemental, en maîtrisant les aspects environnementaux de ses produits en amont et en aval de la chaîne de valeur.

A Limiter son impact environnemental par le respect des réglementations

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage à respecter les différentes réglementations en vigueur :

- **La directive 2011/65/UE anciennement ROHS** : elle prévoit l'élimination à la source et dès la conception de certains matériaux dangereux dans les équipements électriques et électroniques (EEE).
- **La directive 2012/19/UE anciennement directives DEEE** : celle-ci prévoit la collecte sélective, le traitement et les autres formes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques. Les directives 2011/65/UE (Limitation des Substances Dangereuses dans les Équipements Électriques et Électroniques), et 2012/19/UE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) mettent en place des mesures complémentaires et concourent à la réalisation d'un même objectif : la protection de l'environnement et de la santé humaine.
- **Le règlement Européen REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)** : son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne. Il repose sur le principe qu'il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval de veiller à ce qu'ils fabriquent, mettent sur le marché, importent ou utilisent des substances non susceptibles d'avoir des effets nocifs pour la santé humaine ou l'environnement.
- **Le contrôle APAVE** : le Groupe a mis en place un contrôle de ses installations avec l'organisme APAVE, portant sur la sécurité électrique de ses bâtiments, et sur la sécurité de ses machines.

B Maîtriser les aspects environnementaux de nos produits par l'Éco-conception

TRATO-TLV s'attache à concevoir ses produits en respectant l'environnement. Cela se traduit notamment par :

- La conception de luminaires moins énergivores, grâce à une maîtrise intégrée de la conception optique.
- Un service R&D mobilisé depuis 2009 pour intégrer la technologie LED dans nos gammes de produits.
- La promotion de l'utilisation de la technologie LED en proposant à notre clientèle des ROI (Return On Investment). Exemple : CA LED Trato : 2012 = 8 %, 2013 = 25 %, 2014 = 70 % et 2015 = 85%.
- L'optimisation du poids des matières premières en travaillant l'optimisation des épaisseurs et des formes.
- La limitation des traitements de surface sur nos produits
- Un effort particulier est porté sur l'utilisation de matières 100 % recyclables (exemple : acier, aluminium, cuivre, carton ...) et sur le développement d'une politique de gestion des déchets sur les postes de travail afin de recycler un maximum de chutes.
- La sélection de sociétés transitaires (fournisseurs) ayant entrepris une démarche de développement durable. (Ex : <http://calberson.fr/fr/view-688-category.html>)



Grâce à des innovations toujours au plus près de sa démarche environnementale et durable, le Groupe TRATO-TLV s'implique au quotidien dans une politique RSE. Cette initiative constitue une de ses priorités, que le groupe développe chaque jour par la mise en place d'actions concrètes.